

<b>Nom de l'UE: BAC GRH</b>	<b>Questions spéciales de Droit</b>		
<b>Titre du/des cours</b>	(Bien être au travail et loi des accidents du travail)		
<b>Chargé de cours</b>	Mme Sandrine NICOLAÏ		
<b>Niveau</b>	3	<b>Unité déterminante</b>	Non
<b>Nombre de périodes</b>	32	<b>Pré requis pour</b>	
<b>Langue de cours</b>	français	<b>Crédits ECTS</b>	

<p><b>Objectifs du cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une connaissance suffisante de la législation en matière de BE au travail ;</li> <li>- Acquérir une connaissance élémentaire des organes de concertation au sein de l'entreprise;</li> <li>- Appliquer les dispositions de base en matière de BE au travail;</li> <li>- Gérer la tenue actualisée des dossiers administratifs des accidents du travail ;</li> <li>- Appréhender des situations nouvelles en se référant aux connaissances acquises.</li> </ul> <p><b>Contenu du cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi du 04/08/1996 concernant le Bien-être au travail ;</li> <li>- Mise en œuvre de la politique de prévention (SDGR)</li> <li>- Lois concernant les accidents du travail (loi de 1967 &amp; 1971)</li> <li>- Fonctionnement des organes internes en matière de BE au travail (SIPP, CPPT) ;</li> <li>- Rôle des organismes externes à l'entreprise (SEPP, SECT, SPF emploi &amp; travail).</li> </ul> <p><b>Méthodologie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matière théorique présentée sous forme synthétique ;</li> <li>- Concrétisation des principes par des applications ;</li> </ul>	<p><b>Supports</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notes de cours théoriques</li> <li>- Annexes comprenant des documents officiels de travail indispensables à la mise en application des principes et procédures développés ;</li> </ul> <p><b>Capacités terminales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'étudiant sera capable de gérer les situations courantes liées à l'administration des accidents des travailleurs ;</li> <li>- Il pourra répondre efficacement aux demandes des travailleurs et/ou des institutions extérieures en rapport avec l'administration du personnel ;</li> <li>- Il pourra vérifier la conformité des situations qui lui sont soumises avec la législation en vigueur et proposer, le cas échéant, les ajustements adéquats.</li> </ul> <p><b>Evaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un examen écrit global en juin comptant pour 100% du total des points;</li> <li>- Un examen écrit global en seconde session comptant pour 100% des points.</li> </ul>				
	Travaux de 1ere session	Evaluation de 1ere session	Travaux de 2de session	Evaluation de 2de session	
				Ecrit 100 %	